

Article 1er de l'arrêté du 26 février 2008 fixant la liste des titres et diplômes de niveaux 3 et 4 de conducteur routier

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Pour mémoire, le niveau 3 (anciennement niveau V) correspond aux diplômes CAP et BEP et le niveau 4 (anciennement IV) correspond au Baccalauréat.

Pour rappel, ces titres sont obtenus à la suite d'une formation professionnelle longue (autre que la FIMO). Ils permettent de justifier l'obtention de la qualification initiale.

Article 1er de l'arrêté du 26 février 2008 fixant la liste des titres et diplômes de niveaux 3 et 4 de conducteur routier

La liste des titres professionnels et des titres et diplômes de niveaux 3 et 4 de conducteur routier prévue à l'article R. 3314-3 du même code figure en annexe au présent arrêté.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



FIMO (formation initiale minimum obligatoire) : de quoi s'agit-il ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



La FIMO - formation initiale minimale obligatoire est-elle obligatoire ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



La formation initiale minimum obligatoire (FIMO) est-elle obligatoire pour les conducteurs étrangers ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Une entreprise qui souhaite embaucher un conducteur ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne, détenant un permis de conduire C ou EC, doit-elle lui faire suivre une FIMO en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Passer la FIMO : y a-t-il un âge maximum ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)